

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant LE GARDE AMIS INC.	Numéro de permis 2010435	Date d'inspection Le 16 octobre 2024	
Nom de l'établissement Club Ste-Thérèse 2		Numéro de téléphone (506) 855-7417	
Adresse 500 rue Notre-Dame Dieppe NB E1A 5C2			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Paula Morin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Les éléments suivants ont été observés au moment de l'inspection de surveillance :

- Le ratio enfants-personnes éducatrices
- La mise à jour du dossier de D.S. a été actualisée auprès d'un membre du personnel.
- Les dossiers d'exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendie sont indiqués être menés chaque mois.
- Un plan d'entretien et de vérification de l'équipement fixe est indiqué être vérifié chaque mois.
- Les espaces de rangement; les produits toxiques et les médicaments sont rangés sous clé.

Au moment de l'inspection de surveillance, la mentore en assurance de la qualité a pu observer les enfants jouer à des jeux libres à l'intérieur, une activité dirigée (jeux de « crotte de poule ») et les jeux libres à l'extérieur.

original signé par
Paula Morin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 16 octobre 2024

Date

original signé par
Trinity Mccaffery

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 16 octobre 2024

Date